



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 3 MARS 2020
(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 3 mars 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : 2^{ème} campagne du 2nd degré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur le poste PRCE 216, IUT 971.

Résultat du vote	<i>Nombre de membres</i>	62
	Nombre de membres présents ou représentés	46
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	27
Avis : DEFAVORABLE	Pour	19

La demande de recrutement d'un PRCE sur le poste 216 pour le compte de l'IUT 971 a été rejetée à l'unanimité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 mars 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Campagne d'emplois d'enseignants du second degré_Rentrée 2020

2ème vague

Demandes de publication Emplois du 2nd degré

N° Ordre	Information sur le support				Information sur la publication			Avis des instances				
	UFR/ Composante	N° de support	Date vacance poste	Motif vacance poste	Discipline	Intitulé	Quotité de recrutement	date de recrutement	Date de validation conseil d'UFR/ Composante	Avis du CTS du 28/02/2020	Avis du Conseil Polaire du 02/03/2020	Avis du Conseil académique du 03/03/2020
1	IUT	PRCE 0216	01/09/2020	Redéploiement	H7300	Sciences et techniques médico- sociales	100%	01/09/2020	Conseil d'UFR du 12/02/2020	Réputé avoir été donné	Avis favorable	Avis défavorable